## Des assouplissements importants

Chère collaboratrice, cher collaborateur,

Les précédents assouplissements n'ont pas eu de répercussions négatives sur la situation épidémiologique. Pour cette raison, le Conseil fédéral a décidé mercredi d'assouplir davantage les mesures de protection.

Dès le 26 juin 2021, les mesures suivantes seront assouplies:

- Le télétravail obligatoire est remplacé par une recommandation de télétravail
- Au restaurant, le nombre de personnes à chaque table n'est plus limité
- Les restrictions de la capacité d'accueil et du nombre de participants aux grandes manifestations avec certificat COVID sont levées, et le port du masque n'est plus obligatoire
- L'obligation de porter le masque et de respecter les distances est abrogée pour les activités sportives et culturelles et il n'y a plus de différence entre les amateurs et les professionnels
- Il n'y a plus de restriction à l'enseignement présentiel dans les universités, les hautes écoles spécialisées et les établissements de formation continue
- Le port du masque n'est plus obligatoire au travail et au secondaire II
- Les employeurs sont toujours tenus de protéger leurs employés
- Les magasins et les établissements de sport et de loisirs peuvent à nouveau exploiter toute leur capacité d'accueil

## Règles appliquées chez Schulthess

Jusqu'à présent Schulthess a traversé avec brio la crise du coronavirus, et le télétravail a fait ses preuves. La confiance que nous plaçons en nos collaborateurs a porté ses fruits, car nos résultats sont réjouissants. Nous adressons nos vifs remerciements à tous ceux qui ont fourni un travail remarquable pendant cette période difficile.

Compte tenu de ces nouveaux assouplissements, nous avons adapté nos directives internes. Celles-ci entreront en vigueur dès le 28 juin 2021:

- L'obligation de télétravail est levée
- Au vu des expériences positives faites avec le télétravail, le règlement actuellement en vigueur à cet égard sera adapté et la part maximale de télétravail sera portée à 50%
- La capacité d'accueil des salles de réunion ne doit pas dépasser 50%, comme auparavant. Autrement dit: il faut laisser un siège de libre entre deux personnes.
  - Salle de conseil et autres: max. 5 personnes
  - Salle de réunion: max. 10 personnes
- **Il est possible d'enlever son masque au poste de travail dans tous les départements. Chacun est bien entendu libre de porter un masque à tout moment**.
- **Les techniciens de maintenance sont tenus de porter des masques jusqu'à la fin du mois de juillet pour se protéger et protéger leurs clients. De plus amples informations suivront.**
- Tous les collaborateurs du site de Wolfhausen doivent encore se soumettre au contrôle de la température corporelle à l'entrée des locaux de Schulthess.

Ces règles nous permettent de protéger au maximum nos collaborateurs.

Cordialement,

Thomas Marder
CEO

Martin Keller
CFO et chef du personnel